

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVELÉ CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2025_214

OBJET :

COMMISSION 6 -
CULTURE - TOURISME -
SPORTS

TOURISME

*Avis de la Communauté
de communes PEVELE
CAREMBAULT sur le
classement des pavés du
Paris-Roubaix et sur
l'instauration d'une
servitude d'utilité
publique*

Présents au vote de la
délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 39
Procurations : 11

Nombre de votants : 50

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Olivier VERCROY, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Jean-Louis DAUCHY, procuration à Michel DUPONT
Guy SCHRYVE, procuration à Didier DALLOY
Frédéric PRADALIER, procuration à Pascal FROMONT
Cathy POIDEVIN, procuration à Ludovic ROHART
Patrick LEMAIRE, procuration à Christian DEVAUX
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Arnaud HOTTIN
Anne-Sabine PLAYS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE, Coralie SEILLIER

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22 septembre 2025

Délibération CC_2025_214

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

TOURISME

Avis de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT sur le classement des pavés du Paris-Roubaix et sur l'instauration d'une servitude d'utilité publique

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission 6 - Culture, tourisme et sport lors de sa séance du 9 septembre 2025.

La course cycliste du Paris-Roubaix, qui existe depuis 1896, se déroule sur environ 250 kilomètres, dont 55 sur les routes pavées.

Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a été saisi pour examiner l'opportunité de classer les secteurs pavés. Ce classement constituerait d'un part, une reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces pavés, et la course associée, et d'autre part, une garantie à la protection pérenne de ces pavés.

Le ministère a donc missionné l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD).

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a engagé une procédure de classement, détaillée dans l'annexe jointe.

A ce jour, l'intercommunalité doit émettre un avis sur le projet de classement, et sur l'instauration d'une servitude d'utilité publique sur ces pavés.

Le projet de classement est disponible sous ce lien : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Secteurs-paves-Paris-Roubaix->

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS) :

- ***D'émettre un avis favorable au projet de classement des secteurs pavés du Paris-Roubaix, et sur l'instauration d'une servitude d'utilité publique.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEIRYNCK

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK
Date de signature : 23/09/2025
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,

Le Président,

Luc FOUR

Signé électroniquement par : Luc FOUR
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : PRESIDENT

